



Le 19 juillet 2019, Tours

Les routes de Touraine ne sont pas une poubelle !



Chaque année, on compte près de 160 tonnes de déchets ramassés sur les routes du Département d'Indre-et-Loire, nuisant très fortement à l'image de notre Touraine, connue et reconnue comme le « Jardin de la France ».

Afin de remédier à ces incivilités, les services du Conseil départemental d'Indre-et-Loire réalisent chaque année différentes opérations de nettoyage sur les routes du Département.

Le long des 3 653 km de routes départementales, les agents du Conseil départemental réalisent, avant la première intervention de fauchage, un ramassage systématique des déchets.

Des collectes de déchets sont également régulièrement réalisées sur le territoire, notamment sur les aires de repos ou de pique-nique ainsi que le long des itinéraires cyclables de la Loire à Vélo.

Enfin, les services routiers assurent des collectes ponctuelles de tous les encombrants laissés sauvagement sur les bords de route, découverts lors de la surveillance de notre réseau routier.

Au-delà du temps passé et de la pénibilité de ce travail, ces opérations de nettoyage représentent un coût non négligeable sur le budget de fonctionnement du Conseil départemental (environ 65 000 € sur les trois dernières années). En outre, l'aspect pollueur du geste, jeter ses déchets, amplifie le risque de départs d'incendies.

Pour rappel :

Abandonner des déchets transportés dans un véhicule sur le bord des routes est condamné par la Loi (Art. R.116-2 du Code de la Voirie Routière, Art. R.633-6, R.635-8 et R.644-2 du Code Pénal), qui expose les contrevenants à une contravention allant de la 3^{ème} classe à la 5^{ème} classe (donc pouvant atteindre 1 500 €) et la confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction.

Contact presse

Anaïs Béchu – abechu@departement-touraine.fr

06.30.80.15.06 – 02.47.31.49.47